

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 18/06/2019

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON MEDARD ANNETON GUILHEN GACON STRIFFLING
BARTHELEMY ESTAY GROSSANS DUMERY POULET
POUVOIRS: Mme VEYLAND a donné pouvoir à Mme ESTAY
ABSENT EXCUSE : M FATIEN
ABSENT : M THOUVENIN

Madame Pascale GACON a été désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2019- 33bis
Augmentation du temps de travail d'un agent communal

2/ Délibération n°2019- 34
Activités périscolaires année scolaire 2019/2020

3/ Délibération n°2019-35
Acquisitions des voies, trottoirs et placette du lotissement l'Enclos de la Rencontre

Questions diverses

1/ Délibération n°2019- 33bis

Augmentation du temps de travail d'un agent communal

Monsieur le Maire explique que le volume de travail du poste de Madame Sarah Chevallier, adjoint administratif au secrétariat de la mairie, a augmenté en raison de missions complémentaires annexes telles que la distribution des convocations et communications municipales ou l'organisation des manifestations culturelles.

Afin de mettre en conformité son temps de travail avec la réalité de son emploi du temps, Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de Madame Sarah Chevallier à compter du 01/10/2019 tel que :

NOM	Prénom	Temps de travail hebdo actuel	Temps de travail hebdo modifié
CHEVALLIER	SARAH	21/35è	23/35è

Ce tableau sera soumis à avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui se tiendra le 17 septembre 2019

Il convient, pour les membres de l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Emet un avis favorable à l'augmentation du temps de travail telle que ci-dessus détaillée à partir du 01/10/2019
- Charge Monsieur le Maire de rédiger tous actes afférents
- Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2019

2/ Délibération n°2019- 34

Activités périscolaires année scolaire 2019/2020

Madame Pascale GACON, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, rappelle que des activités périscolaires sont mises en place chaque année par la commune.

Il convient pour l'année scolaire 2019/2020 de redéfinir et formaliser ces prestations à travers l'établissement de conventions avec les intervenants.

Société FABUJEU – Mme Fabienne CRISTOFINI

Jeux d'animation en bois et jeux de société

les mardis de 16h30 à 17h30 du 24/09/2019 au 26/06/2020

Rémunération de l'intervenant : 40 € la séance d'une heure

Facturation aux familles forfaitaire pour chaque trimestre à raison de 1.50 €/séance

Trimestre 1 (petites et moyennes sections) : 11 séances soit 16,50 € /trimestre

Trimestre 2 (grandes sections, CP et CE1) : 7 séances soit 10.50 €/trimestre

Trimestre 3 (CE2, CM1 et CM2) : 12 séances soit 18 €/trimestre

Association Sportive du Maréchat – Mr Marcel BOUAZIZ

Initiation au mini-basket

les vendredis de 16h30 à 17h30 du 13/03/2020 au 26/06/2020

Rémunération de l'intervenant : 30 € la séance d'une heure

Facturation aux familles forfaitaire pour le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre à raison de 1.50 €/séance :

Trimestre 2 et 3 : 12 séances soit 22,50€

Madame GACON rappelle que ces activités ne pourront être mises en place que pour un minimum de 6 enfants inscrits.

En cas d'absence de l'intervenant, la séance sera soit rattrapée, soit non rémunérée à l'intervenant et non facturée aux familles.

Il convient pour le conseil municipal de se prononcer sur les points suivants :

- 1/ nature des activités
- 2/ montant de rémunération des intervenants
- 3/ montant de la participation des familles

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la nature des activités périscolaires pour l'année scolaire 2019/2020
- VALIDE le montant de rémunération des intervenants
- DECIDE d'une participation forfaitaire des familles à raison de 1.50 €/séance
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir les conventions avec les intervenants concernés et lui en autorise la signature.

3/ Délibération n°2019-35

Acquisitions des voies, trottoirs et placette du lotissement l'Enclos de la Rencontre

Monsieur le Maire explique qu'afin de procéder à la régularisation de la situation des voies, trottoirs et placette du lotissement de l'Enclos de la Rencontre tranche 1 et 2, il convient de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AB 145, 146 et 147 (pour la tranche 1) et AB 162 (pour la tranche 2) pour pouvoir procéder à terme à leur incorporation dans le domaine public de la commune.

Ainsi, la commune se porte acquéreur des parcelles ci-dessus énumérées pour un montant de 1€ symbolique par tranche (un euro) soit 2 € (deux euros) pour les deux tranches

La commune supportera la charge des frais d'acquisition

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Charge Monsieur le Maire des formalités d'acquisition des parcelles précitées
- Dit que les crédits seront inscrits lors d'une future décision modificative sur le budget de la commune

QUESTIONS DIVERSES

Tarifs cantine/garderie et étude surveillée

Ces tarifs sont habituellement proposés à la révision au conseil municipal de juin afin d'être appliqués à la rentrée scolaire.

Compte tenu qu'une consultation est en cours de préparation pour le renouvellement du marché de fourniture des repas de cantine en groupement de commande avec la commune de Mozac, les tarifs actuels de prix des repas facturés seront appliqués à la rentrée, dans l'attente du choix du nouveau prestataire.

Egalement et afin de proposer tous les tarifs au vote dans une même séance, les tarifs actuels de garderie et d'étude surveillée seront également appliqués pour la rentrée de septembre.

Mode de restauration

Comme prévu au budget, une consultation est en cours pour l'installation d'une banque de restauration « self » à la cantine.

La mise en place de ce mode de restauration n'étant pas subordonné au choix du nouveau prestataire, le choix du matériel sera présenté au vote en séance de juillet.

PLU modification simplifiée n°1

Le règlement du PLU de la commune élaboré en septembre 2017 a révélé des inadéquations d'usage. Aussi, la commission d'urbanisme a rédigé des propositions de modifications constituant la modification simplifiée n°1

La compétence urbanisme et droit des sols ayant été transférée à la communauté de communes devenue communauté d'agglomération, l'avis de la commune est consultatif.

Chaque membre de l'assemblée a été destinataire du rapport de présentation de la modification simplifiée n°1

Agent contractuel des services techniques

Le contrat de travail de Monsieur Gasc pouvant être prolongé sans délibération et son travail apportant toute satisfaction, il est prolongé jusqu'au 31/12/2019 dans les mêmes conditions.

Festival « On connaît la chanson » – Rencontres Marc-Robine

Le 20^{ème} festival « on connaît la chanson » aura lieu sur le territoire de Riom Limagne et Volcans du 3 au 14 juillet et les rencontres sur Marsat le dimanche 7 juillet.

Le programme des festivités est disponible en mairie de Marsat et sur le site internet de la commune

Calendrier

Conseil Communautaire : mardi 9 juillet à 18h30 à Riom
Conseil Municipal : mardi 23 juillet à 20h

Séance levée à 21h

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 25 juin 2019

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2019- 33

Augmentation du temps de travail d'un agent communal

2/ Délibération n°2019- 34

Activités périscolaires année scolaire 2019/2020

3/ Délibération n°2019-35

Acquisitions des voies, trottoirs et placette du lotissement l'Enclos de la Rencntre

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du 25 juin 2019

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	Absent excusé
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	Absent
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	Pouvoir à Mme Estay
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
POULET Bastien	Conseiller municipal	